ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-02-002/MJ du 1er février 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur

NOR : *ETSX1130105S*

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2006-07-24/SG du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur,

Décide :

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. François Romaneix, directeur, pour signer, au nom du président, tout acte relatif au fonctionnement de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

Article 2

En cas d'empêchement du président, délégation est donnée à M. François Romaneix pour signer tout acte relatif à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé.

Article 3

La présente décision prend effet au 1er février 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 1er février 2011.

Le président,
Pr J.-L. Harousseau